

Paris, le 27 avril 2015

**Communiqué à propos de la mise en œuvre de la 9^{ème} résolution proposée
à l'Assemblée Générale Mixte de CapGemini du 6 mai 2015**

Capgemini entretient un dialogue étroit avec ses actionnaires et les agences de conseil en droits de vote pour la préparation de son Assemblée Générale du 6 mai prochain. Suite à des interrogations de leur part sur la résolution numéro 9 autorisant le Conseil d'Administration à attribuer des actions de performance, celui-ci, réuni le 24 avril, précise, sous réserve que la résolution soit adoptée par ladite Assemblée Générale, que son intention est - dans le cadre de cette résolution - de fixer la condition de performance interne relative à la génération de Free Cash Flow au minimum à 1,75 Mds (au lieu d'1,5 Mds) pour le seuil de déclenchement et à 2 Mds (au lieu de 1,94 Mds) pour le seuil permettant l'attribution à 100%.